

Péguy : le droit, la vérité, la justice

L'idéal de Charles Péguy c'est de « dire la vérité, toute la vérité ». C'est aussi de défendre la justice, quoi qu'il en coûte. Pour lui, une seule injustice « suffit à rompre la pacte social ». C'est une conception exigeante du droit.

Écrire sur les rapports entre Charles Péguy et le droit pourrait apparaître *a priori* paradoxal.

Rien ne ressemble moins à un traité de droit, à une publication juridique, qu'un livre – quel qu'il soit – de Charles Péguy !

Sauf exceptions, sa prose ne s'apparente pas aux articles d'un code, pénal, civil ou autre. Elle n'en a pas la forme. Elle est plutôt un flux, qui s'écoule de livre en livre, sans que l'objet même de chaque livre soit lui-même contenu dans son titre.

Elle est une conversation, une polémique, qui sans cesse se relance. Elle est d'estoc et de taille. Les phrases peuvent longuement s'étirer, rebondir.

Cette prose est moderne en ce qu'elle restitue l'écriture *s'écrivant* – autrement dit, le mouvement même de l'écriture, qui s'engendre elle-même. Péguy l'écrit lui-même : « *Un texte devient illisible aussitôt que nous avons l'impression que la main attend après la tête, que la plume attend après la pensée* »¹.

Quant à la poésie, elle est symphonie. Elle se lit linéairement, dans l'ordre des phrases, et verticalement : les motifs, les structures des vers, reviennent, semblables et changeants, de ligne en ligne². C'est bien à tort qu'on fustige chez lui les répétitions. Péguy écrit qu'« *il n'y a pas une seule répétition dans toute [son] œuvre* »³. Reproche-t-on à l'auteur d'une symphonie de se répéter ?

Mais – on le voit – nous sommes bien loin des questions juridiques.

À vrai dire, ce qui préoccupe d'abord Péguy, plus que les débats juridiques, c'est la vérité – la recherche de la vérité, le respect de la vérité.

Quand il découvre au Congrès socialiste de Japy en 1899 – où il a fini par être délégué bien que quelques guesdistes orléanais eussent tenté de l'empêcher de l'être – qu'un « comité général permanent » était créé, rassemblant les organisations socialistes, et dont les décisions s'imposeraient au groupe parlementaire et qui contrôlerait étroitement la presse socialiste, il s'écria : « *Ils ont supprimé la liberté de la presse ! Ils ont supprimé la liberté de tribune !* »⁴. Et il écrit par la suite : « *Quand en 1899 je sortis écrasé du Congrès de Paris, (...) éccœuré du mensonge et de l'injustice nouvelle qui s'imposait au nom d'un parti nouveau, la résolution me vint en un coup de révolte spontané, de publier ce que mes amis sentaient, pensaient, voulaient, croyaient, savaient* »⁵.

Et c'est de là que vient la décision de créer une revue « *Les Cahiers de la Quinzaine* » dont le programme figure dans le premier numéro, paru en 1900 et tient en une formule restée célèbre : « *Dire la vérité, toute la vérité, dire bêtement la vérité bête, ennuyeusement la vérité ennuyeuse, tristement la vérité triste* »⁶.

Le siège des *Cahiers* était dans une petite boutique, rue de la Sorbonne, faisant face à l'imposant bâtiment de la Sorbonne. Et c'est de là que Péguy, 14 ans durant, déploya, dans une grande pauvreté de moyens, mais avec une flamme que rien ne pouvait affaiblir, son combat pour la vérité, se trompant parfois, sachant le reconnaître, visionnaire souvent, mû par une pensée, des pensées et des convictions fulgurantes, y compris à l'égard de l'établissement d'en face – la Sorbonne –, qui était pour lui devenue le haut lieu du positivisme, du combisme, d'une certaine idée du *monde moderne* qu'il réprouvait, lui qui, normalien, eût pu y enseigner, mais récusait dès le départ cette voie au grand dam de sa famille.

« *Dire la vérité* » : cela s'identifia d'abord pour Péguy avec un combat dans lequel et pour lequel il s'engagea corps et âme, avant même que Jaurès le fit : la défense de l'innocence du Capitaine Dreyfus, accusé de haute trahison.

On le sait, cela devint une « Affaire » qui divisa en profondeur les Français.

Pour Péguy, ce fut essentiellement, au-delà des questions liées au droit, une question de justice.

Dans un livre paru en 1910, intitulé « *Notre Jeunesse* », il répond à l'un de ses amis, Daniel Halévy, coupable à ses yeux d'avoir été trop complaisant à l'égard de la postérité politicienne de ce que fut l'Affaire Dreyfus.

Rappelons à cet égard que dans l'opinion socialiste des dernières années du XIX^{ème} siècle, défendre un haut gradé de l'armée française – n'appartenant pas assurément à la classe sociale, aux classes sociales, que les socialistes se devaient de défendre et de représenter – n'avait rien d'évident.

Or, pour Péguy, dès lors que c'était juste, ce devait être évident.

Il écrit dans « *Notre Jeunesse* » :

« *En réalité la véritable situation des gens que nous avons devant nous était pendant longtemps non pas de dire et croire Dreyfus coupable, mais de croire et dire qu'innocent ou coupable on ne troublait pas, on ne bouleversait pas, on ne compromettait pas, on ne risquait pas, pour un homme, pour un seul homme, la vie et le salut d'un peuple, l'énorme salut de tout un peuple* »⁷.

Il écrit encore :

« *Une seule injustice, un seul crime, une seule illégalité, surtout si elle est officiellement enregistrée, confirmée, une seule injure à l'humanité, une seule injure à la justice et au droit, surtout si elle est universellement, légalement, nationalement, commodément acceptée, un seul crime rompt et suffit à rompre tout le pacte social, tout le contrat social, une seule forfaiture, un seul déshonneur suffit à perdre, d'honneur, à déshonorer tout un peuple (...). Une seule tache entache toute une famille. Elle entache aussi tout un peuple (...) Un seul point marque aussi l'honneur de tout un peuple. Un peuple ne peut pas rester sur une injure, subie, exercée, sur un crime, aussi solennellement, aussi définitivement endossé. L'honneur d'un peuple est d'un seul tenant* »⁸.

Et il avait écrit, quelques pages avant :

« *La question (...) n'était nullement de savoir si en réalité Dreyfus était innocent (...). C'était de savoir si on aurait le courage de reconnaître, de le déclarer innocent (...). De risquer de*

mettre sur lui tout ce qu'on avait, tout un argent misérablement gagné ; (...) toute la santé, tout le corps et toute l'âme (...). Renoncer pour cet homme à la paix du cœur »⁹.

On le voit, Péguy est du côté d'Antigone.

Pour lui, une seule injustice – quel que soit celui qui en est l'objet – suffit à pourrir le corps social, la société.

C'est une attitude radicale – la seule, pour lui, tenable.

C'est ce qui explique son refus de toutes les compromissions qui portent finalement atteinte à la justice, et donc à la vérité.

Ainsi, s'en prend-il durement à un certain nombre de politiques, mais aussi à l'Église : « *Toutes les forces politiques de l'Église étaient contre le dreyfusisme. Mais les forces politiques de l'Église ont toujours été contre la mystique. Notamment contre la mystique chrétienne* »¹⁰.

Ce qui nous renvoie à l'adage également annoncé dans le même livre : « *Tout commence en mystique et tout finit en politique. (...) L'essentiel est que dans chaque ordre, dans chaque système, la mystique ne soit pas dévorée par la politique* »¹¹.

Il y a là une éthique. Elle vaut – Péguy insiste là-dessus – dans plusieurs domaines : politique, religion, philosophie. Elle doit se traduire par un inaltérable héroïsme, une volonté constante pour lutter contre l'inéluctable dégradation qui affecte les convictions humaines. Une éthique cornélienne.

Cela vaut aussi pour les peuples opprimés dont *Les Cahiers de la Quinzaine* se firent les défenseurs.

Il est ainsi significatif que, dans ses articles de la *Revue Blanche*, Péguy ait mis en parallèle le cas du Capitaine Dreyfus et celui des 300 000 Arméniens massacrés dans l'Empire Ottoman de 1894 à 1896. L'un et l'autre, où la justice était engagée, lui paraissaient mériter le même retentissement universel. L'Occident, on le sait, ne se laissa pas émouvoir par l'assassinat d'un peuple, mais la résistance arménienne fut au moins vigoureusement soutenue par le *Cahier* que Péguy publia en 1902¹².

De même, Péguy, bien avant d'autres et notamment Albert Camus, qui fut d'une immense lucidité à cet égard, mit en garde contre le totalitarisme en germe, y compris dans des opérations présentées, louées, magnifiées comme étant « libératrices » et annonçant des lendemains qui chantent, mais dont la nature même, la forme, l'organisation, le projet induisaient les futures oppressions.

Ainsi, le texte intitulé *Courrier de Russie*, publié en 1905, est-il lourdement, tragiquement prémonitoire :

« *Quand toute une partie de l'humanité, une partie considérable, s'avance douloureusement dans les voies de la mort et de la liberté, quand toute une énorme révolution tend aux plus douloureux enfantements des libertés les plus indispensables par on ne sait combien de sanglants et d'atroces avortements, guerres de peuples, guerres de races, guerres de classes, guerres civiles et plus que civiles, guerres militaires, massacres et boucheries, incendies et tortures, démagogues sanglantes et crimes insensés, horreurs inimaginables, massacres des*

Polonais, massacres des Juifs, des massacres près de qui ceux de Kichinef n'auront été qu'un incident sans gravité, massacres des Russes, massacres des intellectuels, massacres des paysans, massacres des ouvriers, massacres des bourgeois, monstruosités de tout ordre, et de toute barbarie, – et quand nous, peuples libres, peuples libéraux, peuples de liberté, France, Angleterre, Italie, Amérique même, tenus sous la brutalité de la menace militaire allemande, nous sommes contraints et maintenus dans l'impossibilité de rien faire, absolument rien, de ce qu'eussent fait nos pères antérieurs, il y a au moins une pudeur qui interdit le commentaire »¹³.

Pour finir, retrouvons enfin le droit – mais l'avions-nous quitté ? – dans un texte intitulé *Un essai de monopole* dans lequel Péguy proclame « *que la force ne fonde rien d'éternel, que ce qui vient de la force, également, s'en retourne par la force, que le droit seul peut fonder une institution, une cité durable, que rien de durable ne se fera que dans la justice et dans la vérité, dans la liberté et dans le droit »¹⁴.*

Jean-Pierre Sueur
Sénateur du Loiret
Ancien ministre

Notes

- 1 – Œuvres en Prose Complètes (OPC), Bibliothèque de la Pléiade, III, p. 1102.
- 2 – Cf Jean-Pierre Sueur : « *Charles Péguy ou les vertiges de l'écriture* », éd. du Cerf, 2021.
- 3 – OPC III, p. 1217.
- 4 – OPC I, p. 1347.
- 5 – OPC I, p. 667.
- 6 – OPC I, p. 291.
- 7 – OPC III, p. 149-150.
- 8 – OPC III, p. 151.
- 9 – OPC III, p. 120.
- 10 – OPC III, p. 85.
- 11 – OPC III, p. 20.
- 12 – Jean-Pierre Sueur, *op. cit.*, p. 216.
- 13 – OPC II, p. 85.
- 14 – OPC I, p. 469.